

Tendances et perspectives
64^e session du Comité du bois de la CCE-ONU
Du 3 au 6 octobre 2006

Préparé par :

**Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada**

Septembre 2006

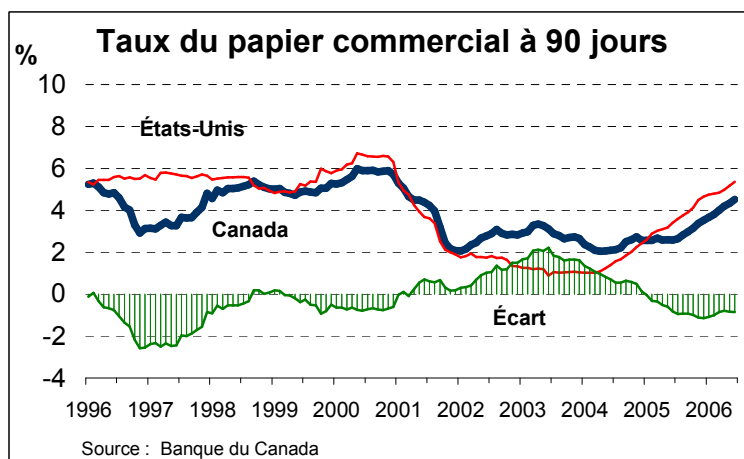
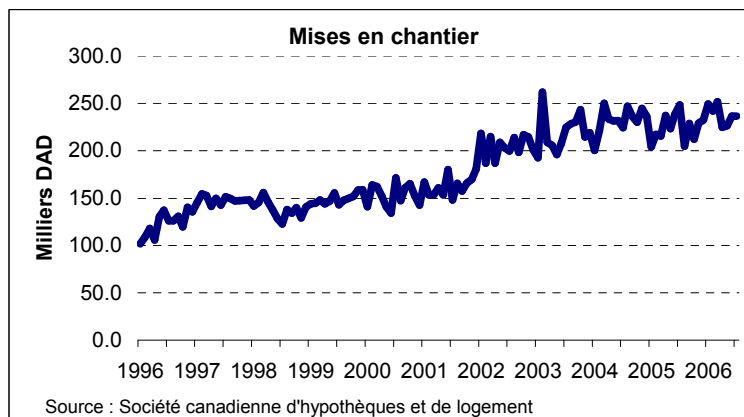
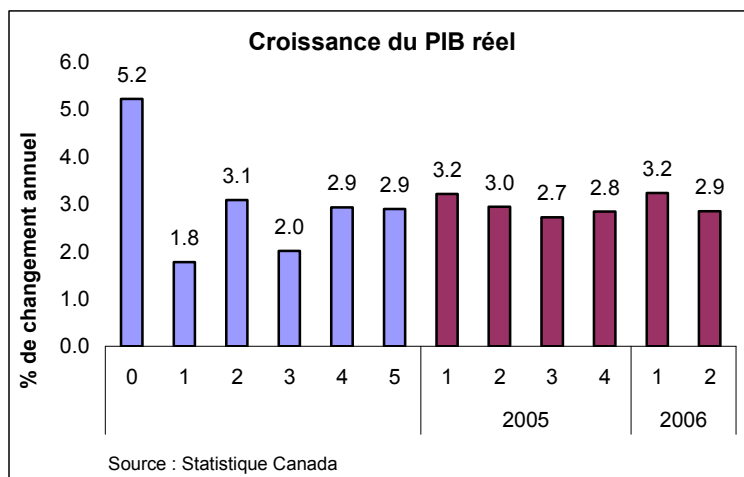
CANADA

Aperçu économique

I. Situation économique générale

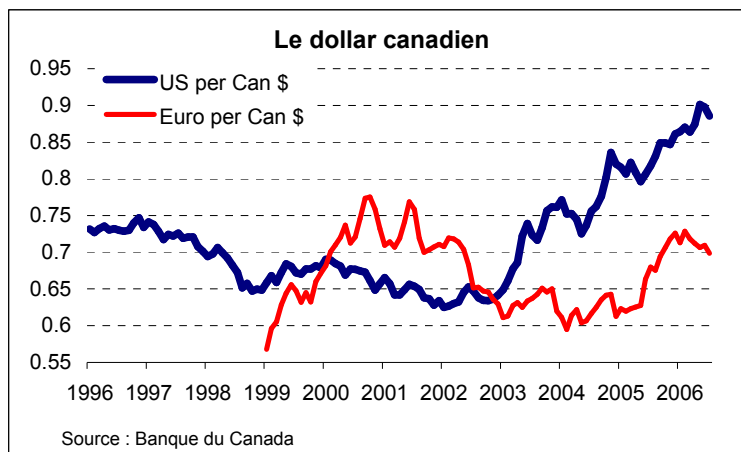
L'économie canadienne a connu un bon départ en 2005, avec un taux de croissance sur douze mois de 3,2 % au cours du premier trimestre, ce qui était malgré tout inférieur au trimestre précédent alors que le taux de croissance se situait à 3,7 %. L'économie s'est stabilisée en 2005 : elle a atteint un plancher de 2,7 % au cours du troisième trimestre et a cru à un rythme annuel de 2,9 %. Les deux premiers trimestres de l'année 2006, étaient à l'image de 2005, puisque la croissance a été de 3,2 % au premier trimestre et de 2,9 % au deuxième.

Il y a eu environ 224 000 mises en chantier en 2005, ce qui témoigne de la vigueur de l'économie. Il s'agit d'un recul de 4,1 % par rapport au sommet de seize ans établi en 2004. La conjoncture favorable aux investissements au Canada a encore stimulé le marché de l'habitation, et le taux hypothécaire sur cinq ans est passé d'une moyenne de 6,2 % en 2004 à 6,0 % en 2005. La tension inflationniste a fait chuter les taux hypothécaires sur cinq ans à 5,7 % au milieu de 2005, pour les faire remonter à 7 % au début du troisième trimestre de 2006. Au milieu de l'année, selon les données observées pour les deux premiers trimestres de 2006, les mises en chantier devraient continuer d'augmenter et atteindre 238 000 unités (DAD). Cependant, en raison de la hausse des taux d'intérêt, du ralentissement du marché de la construction aux États-Unis (É.-U.) et de la hausse des prix de l'énergie, on s'attend à un fléchissement de la consommation et du nombre de mises en chantier au cours de la dernière moitié de 2006, ce qui porte les prévisions à 228 000 unités pour 2006.



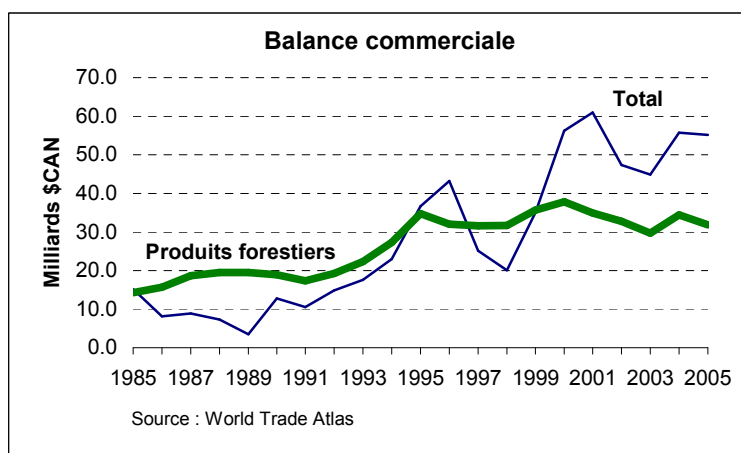
La Banque du Canada a peu à peu relevé son taux de financement cible à un jour, qui avait atteint un plancher de 2,0 % au milieu de 2004. Le taux est demeuré stable à 2,5 % au cours des deux premiers trimestres de 2005, puis a augmenté au cours des deux derniers trimestres, avec des hausses de 25 et 50 points de base au troisième et au quatrième trimestres de 2005, respectivement. Le taux de financement cible à un jour a augmenté de 100 points de base depuis le début de 2006, et est demeuré inchangé depuis le mois de mai, à 4,25 %. Le taux de financement cible à un jour devrait demeurer stable car la Banque du Canada tient compte du ralentissement économique et de la vigueur du dollar canadien, mais aussi de la tension inflationniste qui persiste. Le taux cible des fonds fédéraux des États-Unis a continué d'augmenter tout au long de 2005, passant de 2,25 % au début de 2005 à 4,25 % en fin d'année.

Cette tendance à la hausse s'est poursuivie tout au long des deux premiers trimestres de 2006 et le taux se situe présentement à 5,25 %. De ce fait, le taux préférentiel des entreprises à 90 jours au Canada a augmenté de façon constante au cours de 2005 pour se situer à 3,53 % en fin d'année, alors que le taux du papier commercial des États-Unis a augmenté, passant de 2,48 % à 4,41 % de janvier à décembre. L'écart actuel entre les taux canadien et américain devrait se réduire au cours de 2006 et 2007.



Depuis 2002, le dollar canadien n'a cessé de s'apprécier par rapport au dollar américain. Après un fléchissement momentané en mai 2005, le dollar canadien a repris son ascension. Il a atteint un sommet de 0,90 \$US en mai 2006, puis est demeuré relativement stable. Le dollar canadien vaut actuellement 0,89 \$US. Les fluctuations du prix du pétrole influent grandement sur la valeur du dollar canadien, car la production et les exportations de pétrole du Canada revêtent beaucoup d'importance pour l'économie. Le taux de change entre le Canada et les États-Unis est particulièrement sensible à ces fluctuations des prix car les États-Unis sont le principal marché d'exportation du pétrole canadien. Le dollar canadien ne s'est pas autant apprécié par rapport à l'euro. Après avoir atteint un plancher de 0,59 € en février 2004, le dollar canadien s'est apprécié en 2005, passant de 0,62 € en janvier à 0,73 € en décembre. Le dollar canadien s'est depuis replié, passant de 0,73 € en février 2006 à 0,70 € aujourd'hui.

La balance commerciale des produits forestiers du Canada n'a cessé de diminuer de 2000 à 2003. Après une augmentation momentanée en 2004, la balance commerciale a de nouveau reculé en 2005 pour s'établir à 32 milliards de dollars, ce qui reste tout de même supérieur au creux de 2003. Par le passé, les exportations de produits forestiers ont toujours constitué le plus important élément de l'excédent de la balance commerciale du Canada. Toutefois, depuis 2001, les exportations de



produits forestiers ont cédé le premier rang aux exportations d'hydrocarbures/combustibles. Les éléments qui ont le plus contribué à l'excédent de la balance commerciale des produits forestiers en 2005 ont été le bois d'œuvre résineux, le papier journal et les pâtes, avec des exportations nettes respectives de 9,9 milliards de dollars, 5,2 milliards de dollars et 4,8 milliards de dollars. C'est avec les États-Unis (26 milliards de dollars) que nous avons dégagé notre plus fort excédent commercial des produits forestiers en 2005. Viennent ensuite le Japon (1,8 milliard de dollars) et le Royaume-Uni (0,4 milliard de dollars).

II. Mesures stratégiques au Canada qui influent sur l'aménagement durable des forêts et sur le commerce des produits forestiers

1. Application de la Loi sur les forêts et gouvernance

Au Canada, les dix gouvernements provinciaux et les trois gouvernements territoriaux du Canada gèrent directement la majorité des ressources naturelles et sont chargés de gérer les forêts. Ils mettent en place et appliquent des lois et des règlements, ils élaborent des politiques publiques, ils mènent des activités de surveillance régulière, ils publient des rapports et ils imposent des amendes. Le gouvernement fédéral est pour sa part responsable des rapports et des échanges internationaux, de l'établissement d'un consensus national, des affaires autochtones, de l'aménagement des terres fédérales et de l'établissement des rapports nationaux. Au nombre des responsabilités que se partagent les deux ordres de gouvernement, il faut mentionner la réglementation environnementale et son application, la recherche scientifique et le développement technologique.

Le Canada a mis en place toute une structure de gouvernance pour atteindre ses objectifs d'aménagement durable des forêts. Le Canada s'est doté de lois et de règlements, d'un régime de politiques publiques bien étoffé, il mène des activités de surveillance régulière, il publie des rapports, et son système judiciaire impose des amendes pour minimiser ou empêcher l'exploitation illégale des forêts au Canada. L'application des lois fédérales, provinciales et territoriales fait en sorte que les activités forestières sont planifiées de manière transparente, surveillées et déclarées et que des amendes sont imposées quand les lois forestières sont transgressées.

Les rares cas d'exploitation illégale au Canada, sont en général le fait de particuliers qui commettent des vols ou des entrées par effraction. Il n'y a pas de données nationales permettant de quantifier l'ampleur de ces méfaits. Cependant, les provinces et les territoires et l'industrie sont en général d'avis que si on le compare au volume de bois récolté à l'échelle nationale, le problème du vol est très minime, surtout par rapport à la situation qui prévaut dans d'autres pays.

Le Canada est conscient que l'application des lois forestières et la gouvernance constituent des enjeux mondiaux. Le Canada prend part aux réunions et aux échanges d'experts sur l'exploitation illégale de la forêt, dans des forums comme le G8 et le processus de l'application de la loi et de la gouvernance en foresterie pour l'Europe et l'Asie du Nord.

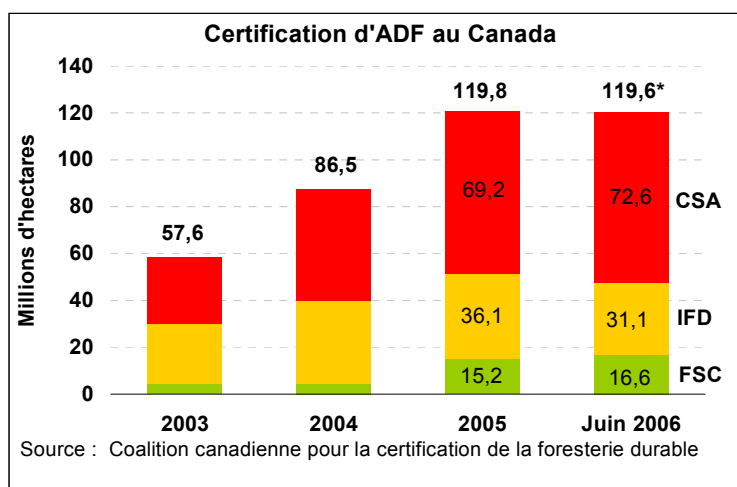
2. Initiatives visant à encourager l'utilisation de produits ligneux cultivés de façon durable

Les différents ordres de gouvernement et les diverses associations des forêts et des produits forestiers se sont dotés de multiples programmes et politiques afin de promouvoir l'utilisation efficace du bois à l'échelle nationale et internationale, que ce soit au niveau de l'exploitation, de la fabrication ou de la consommation. Par exemple, de nombreuses provinces ont adopté des politiques et des lignes directrices qui exigent que le secteur des pâtes et papiers utilise les fibres ligneuses provenant des usines de fabrication primaire comme les scieries et d'autres usines de transformation du bois, avant de lui accorder un permis d'exploitation. Cette procédure garantit que les fibres existantes sont utilisées avec efficacité avant que de nouveaux secteurs soient ouverts à l'exploitation forestière.

Les questions environnementales sont plus que jamais une préoccupation sur le marché, et la demande de produits forestiers certifiés ne cesse d'augmenter. Consciente du nouvel intérêt qui s'exprime dans le monde pour les produits forestiers certifiés issus de forêts ayant fait l'objet d'un

aménagement durable, l'industrie canadienne des produits forestiers a mis en place un régime de certification qui lui permet d'améliorer ses pratiques d'aménagement forestier et de démontrer son engagement à l'égard de l'aménagement durable des forêts. Le Canada peut aujourd'hui se vanter de posséder la plus vaste superficie certifiée de forêts ayant fait l'objet d'un aménagement durable au monde. En date du mois de juin 2006, le Canada comptait 119,6 millions d'hectares certifiés en vertu de l'un des trois régimes canadiens de certification des forêts, ce qui représente une possibilité annuelle de coupe de plus de 100 millions de mètres cubes. La répartition entre les trois régimes est la suivante : Association canadienne de normalisation (CSA) : 72,6 millions d'hectares, Initiative de foresterie durable (IFD) : 31,1 millions d'hectares, et Forest Stewardship Council (FSC) : 16,6 millions d'hectares*. Ce chiffre est sept fois supérieur à ce qu'il était il y a seulement cinq ans.

Le Réseau de promotion du bois témoigne de la façon dont les qualités environnementales du bois sont promues au niveau de la consommation. Le Réseau, qui représente une coalition de plus de 320 compagnies forestières et entreprises connexes canadiennes et américaines représentant les deux tiers de la production de bois en Amérique du Nord, s'occupe de promouvoir les bienfaits pour l'environnement de l'utilisation du bois comme matériau de construction afin d'entraîner la croissance du marché du bois à long terme.



3. Politiques d'innovation, de recherche et de développement

Les gouvernements, l'industrie, les universités et d'autres établissements de recherche s'emploient à renforcer le système d'innovation du secteur forestier canadien à l'échelle nationale et régionale par l'entremise du Conseil canadien de l'innovation forestière (CCIF). À la suite de la recommandation du CCIF, les trois instituts de recherche industrielle du Canada (Forintek Canada Corp., FERIC et Paprican) ont convenu en 2006 de se fusionner, ce qui ouvre la voie à la création de la plus importante institution de recherche forestière publique/privée dans le monde. Cette consolidation offrira une plus grande efficacité et une plus grande force en innovation et en R-D et permettra au nouvel institut de s'exprimer d'une seule voix, plus forte, sur les enjeux qui touchent le secteur forestier.

En 2006 également, le Canada crée le Centre de la fibre dans le but d'accroître le rendement économique des ressources forestières du Canada. Le Centre de la fibre comprend des équipes de chercheurs provenant du Service canadien des forêts (SCF) et des trois instituts de recherche industrielle (Forintek, FERIC et Paprican). Il se spécialisera dans la recherche qui mènera directement à un accroissement de la valeur du bois des forêts canadiennes.

* Si une superficie forestière a été certifiée en fonction de plus d'une des normes, (ISO, CSA, FSC, IFD), la superficie n'est comptée qu'une seule fois. Par conséquent, le total des certifications des normes peut être inférieur à la somme des parties.

À l'échelle régionale, les activités portent sur la création de grappes de recherche. Ce sont des mécanismes qui permettent aux universités, aux provinces, aux territoires et à l'industrie de se concentrer sur les dossiers d'innovation qui revêtent une importance régionale; d'augmenter les synergies entre collaborateurs; et d'implanter les technologies dans les marchés qu'elles intéressent. Deux grappes ont officiellement été lancées cette année, « Forest Research Opportunity B.C. », en Colombie-Britannique et « Science Enterprise Algoma », une grappe d'entreprises de bioproduits en Ontario.

4. Politique sur les changements climatiques

Le gouvernement du Canada, élu le 23 janvier 2006, s'est engagé à adopter des mesures pour obtenir des améliorations concrètes en matière d'environnement, y compris des réductions de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre. Il est en train d'articuler un plan pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et assurer aux Canadiens de l'air pur, une eau salubre, des sols non contaminés et une énergie propre. Il examine notamment comment les forêts canadiennes viendront s'intégrer à ce plan.

Les changements climatiques constituent un enjeu mondial qui requiert une solution à long terme à laquelle doivent participer tous les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre. Par ailleurs, tous les pays devront s'adapter à l'évolution du climat. Le Canada continue de participer aux discussions sur les changements climatiques des Nations Unies, qui examinent des approches à long terme à ce sujet, dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

5. Politique sur le bois-énergie

Depuis le début des années 1990, l'industrie forestière est le principal utilisateur et consommateur de bioénergie au Canada. Environ 50 p. 100 de la consommation d'énergie dans l'industrie des pâtes, papiers et produits du bois proviennent de sources renouvelables.

Au Canada, la majeure partie de la bioénergie provient des résidus des usines. Cependant, les entreprises étudient également la possibilité d'utiliser les arbres tués par le dendroctone du pin ponderosa et le stock important de biomasse après récolte que l'on retrouve sur le plancher forestier dans certaines régions. Bien que la bioénergie provienne en majeure partie de la combustion directe de la biomasse (résidus des usines et liqueur noire), les projets qui misent sur les nouvelles technologies (par exemple la gazéification et la pyrolyse) suscitent de plus en plus d'intérêt.

Le gouvernement a confirmé dans le Budget fédéral 2006 qu'il allait permettre aux entreprises d'amortir plus rapidement l'équipement de production d'énergies renouvelables. Il a augmenté le taux de déduction pour amortissement d'un plus grand nombre de biens, y compris les chaudières de récupération de liqueur noire des usines de pâtes kraft, ce qui devrait stimuler l'utilisation de technologies de production propre.

Comme nous l'avons signalé plus haut, au moment de la rédaction du présent rapport, le gouvernement du Canada s'affairait à préparer son nouveau plan d'action environnemental. Les détails de ce plan d'action, qui pourrait comprendre des politiques et programmes liés au bois-énergie ne sont pas encore connus et devraient être publiés au cours de l'automne.

6. Politique commerciale

Le Canada a pris part aux négociations de Doha sur l'accès aux marchés non agricoles, jusqu'à l'arrêt des négociations. Il demeure déterminé à libéraliser le commerce des produits forestiers grâce à des pourparlers sur l'accession à l'OMC et à la négociation d'accords de libre-échange bilatéraux. Les obstacles non tarifaires au commerce, comme les mesures phytosanitaires, sont abordés de façon bilatérale. Le Canada participe présentement aux discussions de l'OMC sur les marchés publics.

7. Mesures phytosanitaires

Le Canada fait figure de chef de file dans le domaine des mesures phytosanitaires. Il s'est notamment doté d'un programme national de certification du traitement à la chaleur pour les produits ligneux vendus, ce qui signifie que ses matériaux d'emballage en bois servant à l'exportation respectent les exigences de la norme NIMP n° 15. Après avoir été l'hôte de l'atelier de la CIPV sur la norme NIMO n° 15 en 2005, le Canada s'est employé à faire progresser l'application au pays d'une norme nationale de traitement à la chaleur pour les produits en bois massif. Il a également cherché à améliorer le fondement scientifique sur lequel reposent les options de traitement, et poursuivi les recherches sur l'écorce sur les matériaux d'emballage en bois. Des révisions techniques ont été apportées au « Manuel des conditions d'opération et des lignes directrices sur le traitement à la chaleur » (PI 07) et affichées sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Cette dernière reconnaît le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre comme organisme d'accréditation pour ce programme national.

Des experts canadiens participent activement aux groupes internationaux qui s'intéressent aux mesures phytosanitaires, notamment la NAPO, la CIPV et l'IUFRO.

8. Initiatives en matière de concurrence

Le Budget 2006 du gouvernement du Canada annonçait notamment un montant de 400 millions de dollars sur deux ans pour combattre l'infestation de dendroctone du pin ponderosa, renforcer la compétitivité à long terme du secteur forestier et appuyer le réaménagement des effectifs. En outre, depuis juin 2005, plusieurs gouvernements provinciaux ont annoncé de nouveaux fonds pour aider le secteur forestier, dont le Québec (1,1 milliard de dollars sur quatre ans), l'Ontario (900 millions de dollars sur cinq ans) et le Nouveau-Brunswick (268 millions de dollars sur cinq ans).

9. Politique sur les marchés publics

Le gouvernement du Canada a instauré une Politique d'achats écologiques, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006, qui vise les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Bien que la politique ne mentionne pas de façon explicite les critères d'achat pour les produits de bois et de papier, ces produits sont couverts par la politique. La politique insiste sur l'intégration de facteurs de rendement environnemental au processus décisionnel visant les achats, y compris la planification, l'acquisition, l'utilisation et l'élimination. Le gouvernement travaille présentement à intégrer les critères écologiques dans l'ensemble du processus d'achats, notamment la prise en compte des divers critères relatifs aux produits forestiers comme la certification des forêts, le contenu recyclé, les réductions d'émissions et l'utilisation de l'énergie.

10. Marchés émergents des produits du bois

Comme les marchés traditionnels du bois évoluent, le Canada doit continuer à innover dans sa façon de développer les marchés des produits du bois. Dans le but de diversifier ses marchés et de se positionner sur les marchés émergents, le gouvernement canadien a lancé le programme Produits de bois canadien. Lancé en 2002, ce programme cherche à tisser des partenariats avec les associations des produits de bois à l'échelle du Canada ainsi que les divers gouvernements provinciaux pour faire connaître les produits du bois canadien dans les marchés extracôtiers. Depuis le lancement du programme, le Canada a dépensé/approuvé plus de 28 millions de dollars de projets, et suscité près de 63 millions de dollars en activités de développement dans les marchés déjà établis mais aussi dans des marchés émergents comme la Chine et la Corée du Sud.

Grâce au programme Produits de bois canadien, le Canada a rehaussé le profil des produits de bois canadien sur ces marchés, influé sur l'élaboration de codes et de normes de construction résidentielle, stimulé les exportations de bois et contribué à la création de postes d'agents de commercialisation qui représentent à l'étranger certains des principaux producteurs de bois du Canada. En Chine, l'éventuelle hausse de la demande résidentielle devrait créer des débouchés au bois canadien pour les fermes de toit, la finition intérieure et les cloisons. En Corée du Sud, la demande de maisons à ossature de bois et de produits à valeur ajoutée pour la rénovation des appartements en béton devrait offrir des perspectives de croissance.

Mais ces économies émergentes de plus en plus dynamiques deviennent de redoutables concurrents. La Chine par exemple, qui s'est taillée une place de choix dans l'industrie des produits du bois en dépit du fait qu'elle ne dispose que d'un approvisionnement limité en bois rond industriel. Sa proximité avec la Russie, qui est un important fournisseur de fibres, ses énormes investissements en infrastructures pour faciliter le commerce à l'étranger et son accès à une main-d'œuvre immense et peu coûteuse ne sont que quelques-uns des éléments qui ont contribué à faire de la Chine un fournisseur concurrentiel sur la plupart des marchés du bois. En l'espace d'une décennie, la Chine est devenue le plus important producteur de contreplaqués du monde et; on dit que sa capacité de production de panneaux de fibres à densité moyenne est supérieure à celle de toute l'Europe; elle domine le marché des meubles en bois avec 13 p. 100 du marché mondial et elle devrait s'imposer sur le marché des produits à valeur ajoutée comme les portes, les cadres, les moulures et les revêtements de sol.

III. Facteurs qui influent sur les marchés

Le secteur des forêts du Canada est en mutation en raison des bouleversements que connaissent les marchés nationaux et internationaux. Finie l'époque où l'industrie forestière du Canada pouvait se contenter de produire d'immenses volumes de produits parce qu'elle profitait de la faiblesse des coûts énergétiques et d'un approvisionnement abondant en bois de grande qualité et peu coûteux. Les prix de l'énergie ont augmenté, le dollar canadien s'est apprécié et la concurrence étrangère est de plus en plus vive. Ces facteurs ont obligé l'industrie à amputer ses effectifs, à procéder à des fusions, à modifier sa production et à se restructurer pour s'adapter à la nouvelle conjoncture commerciale. Dans sa restructuration, l'industrie a instauré de nouvelles initiatives et partenariats avec le gouvernement fédéral et les provinces afin de développer de nouveaux marchés, produits et procédés de production.

1. Nouvelle concurrence

Les producteurs canadiens doivent maintenant composer avec des concurrents étrangers qui ne s'en laissent pas imposer, qui profitent des percées technologiques, qui ont accès à du bois moins coûteux et à des arbres à croissance plus rapide. Leurs coûts de production sont moins élevés que les nôtres et ils sont assujettis à un régime de réglementation moins rigoureux. Ces concurrents ont fait diminuer la demande d'exportation de produits forestiers canadiens dans de nombreux marchés et certains d'entre eux sont parvenus à pénétrer le marché canadien, à la faveur de la force du dollar canadien.

2. Exportations d'énergie

La hausse du prix du pétrole a eu un double effet sur l'industrie forestière canadienne. La hausse des prix de l'énergie et l'augmentation des exportations pétrolières et énergétiques ont contribué à l'appréciation du dollar canadien, ce qui a d'autant plus affaibli la position concurrentielle des exportations forestières du Canada.

3. Entente sur le bois d'œuvre

Le 12 septembre 2006, une nouvelle entente sur le bois d'œuvre a été signée par le Canada et les États-Unis. L'entente de sept ans proposée prévoit une option de prolongation de deux années additionnelles sur accord des deux parties. Les États-Unis ont accepté de rembourser plus de 80 p. 100 des droits perçus depuis 2002 (4,4 milliards de dollars américains) aux producteurs canadiens de bois d'œuvre résineux, et ils conserveront le milliard de dollars américains restant. En retour, le Canada instaurera des taxes à l'exportation par région et des quotas aux exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis lorsque les prix du bois d'œuvre seront bas. Les recettes tirées des droits à l'exportation seront prélevées par le gouvernement canadien et redistribuées aux provinces.

Cette entente a le support des deux gouvernements nationaux, des principales provinces productrices de bois d'œuvre de la majorité des membres de l'industrie. Cet automne, une loi sera déposée au Parlement pour faire approuver officiellement l'entente.

4. Économie américaine

À la mi-2006, le marché de l'habitation aux États-Unis, qui s'était jusque là bien comporté a commencé à montrer des signes d'essoufflement. La plupart des économistes sont maintenant d'avis qu'un ralentissement est inévitable, mais ils sont très partagés sur l'ampleur de ce ralentissement. La demande intérieure devrait demeurer forte au cours des prochaines années, mais l'industrie forestière du Canada sera confrontée à de nouveaux problèmes, en raison du ralentissement du marché de l'habitation aux États-Unis et de la croissance de la concurrence étrangère. On en a d'ailleurs déjà la preuve, car les prix du bois d'œuvre résineux ont continué de chuter au cours des deux premiers trimestres 2006 et se trouvent au mois d'août à leur plus bas niveau en trois ans, soit à 294 \$US les mille pieds-planche.

IV. Faits nouveaux dans le secteur des marchés des produits forestiers[†]

Matières premières du bois

La réglementation canadienne sur la possibilité annuelle de coupe (PAC) est régie par la législation provinciale et, même si l'on dénote une grande uniformité dans les politiques, les détails varient considérablement d'une province à l'autre. Les niveaux de PAC, qui s'appliquent aux terres provinciales (publiques) sont fixés d'après les prévisions de l'inventaire forestier, et ils reposent généralement sur l'hypothèse que les approvisionnements en bois futurs ne diminueront pas.

Suite à une recommandation formulée par la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique* québécoise, une baisse de 20 % a récemment été imposée dans la province à la possibilité annuelle de coupe des résineux. Cette réduction, qui doit entrer en vigueur au cours des trois prochaines années, durera jusqu'à la réévaluation de la PAC en 2008. Par ailleurs, pour faire face à l'épidémie de dendroctones du pin ponderosa en Colombie-Britannique, la PAC a été rehaussée pour permettre les opérations de récupération dans la plupart des zones sérieusement touchées.

Produits forestiers certifiés

Comme les questions d'environnement continuent de retenir l'attention du public, la demande de produits forestiers certifiés se confirme de plus en plus sur le marché. Cela vaut particulièrement pour l'Europe et les États-Unis, deux des principaux marchés d'écoulement des produits forestiers du Canada. Conscient du nouvel intérêt mondial pour les produits forestiers certifiés issus de forêts ayant fait l'objet d'un aménagement durable, le secteur canadien des produits forestiers déploie de gros efforts pour améliorer et promouvoir les pratiques d'aménagement des forêts au Canada. Malgré tout, selon de récentes études, même si l'environnement est davantage une préoccupation aujourd'hui qu'il y a cinq ans, les enjeux environnementaux demeurent un marché à créneaux.

Les statistiques officielles sur la production, la consommation ou le commerce des produits forestiers certifiés au Canada ne les distinguent pas des catégories de produits standards. De ce fait, il est impossible de retracer la production et le commerce de ces produits selon les statistiques nationales. Toutefois, comme nous l'avons vu plus haut, le Canada a fait de remarquables progrès dans le domaine de la certification des forêts.

Produits forestiers à valeur ajoutée

Dans le contexte canadien, la catégorie des produits forestiers à valeur ajoutée comprend par exemple les fenêtres et les portes en bois, les maisons industrialisées, les produits de menuiserie préfabriquée, les bardeaux et les bardeaux de fente, les contenants et les palettes, les produits en bois d'ingénierie comme les poutres en « I », les fermes de toit et d'autres produits structuraux. Ce groupe de produits connaît un essor extraordinaire au Canada depuis dix ans. Selon les dernières statistiques, les ventes ont augmenté de 4 % de 2003 à 2004, pour atteindre environ 11,1 milliards de dollars.

L'accueil réservé par le marché aux produits en bois d'ingénierie, la désaffection à l'égard du bois d'œuvre de grandes dimensions au profit des produits en bois d'ingénierie et la vogue des maisons

[†] Plusieurs publications furent consultées dans le développement des prévisions inclus dans ce rapport.

préfabriquées aux dépens de la construction de type classique sont autant d'éléments qui ont contribué à la croissance phénoménale de ce segment du marché. En 2005, le marché canadien accaparait 69 % de la production alors que le reste était exporté, presque exclusivement, vers le marché américain (94 %). De 2004 à 2005, les exportations vers les États-Unis ont diminué légèrement, de 1,4 %, de sorte que le total des exportations sur douze mois est demeuré pratiquement inchangé. Ces exportations sont demeurées stables en 2005, à près de 3,5 milliards de dollars. Parallèlement, les importations ont augmenté de 5,3 % en 2005, pour se chiffrer à 1,27 milliard de dollars.

Même si le Canada a créé plusieurs marchés ultraspécialisés pour ce groupe de produits, il est en proie à une concurrence farouche de la part des marchés asiatiques, en particulier la Chine. La Chine est en passe de devenir un chef de file mondial dans la fabrication et l'exportation de nombreux produits forestiers à valeur ajoutée, notamment les moulures, les sols en bois d'ingénierie, le bois d'œuvre stratifié et les portes.

Sciage de résineux

La production canadienne de bois d'œuvre résineux a marqué une pause en 2005, passant de 82,8 millions de mètres cubes en 2004 à 81,2 millions de mètres cubes en 2005. La vigueur du marché résidentiel national a continué d'alimenter la consommation de bois d'œuvre résineux, qui a diminué de 5,5 % par rapport à 2004 pour atteindre 27,2 millions de mètres cubes en 2005. La demande nationale de bois d'œuvre résineux a été comblée par une hausse des importations de 60 % par rapport à 2004, qui ont atteint 1 083 milliers de mètres cubes.

L'industrie canadienne du bois d'œuvre résineux est lourdement tributaire du marché américain. Au cours des dernières années, les droits perçus par les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux canadien et l'appréciation du dollar canadien ont affaibli la position concurrentielle des entreprises canadiennes et permis à des concurrents d'outre-mer de pénétrer davantage le marché américain. Malgré ces facteurs commerciaux défavorables, les exportations du Canada vers les États-Unis ont augmenté légèrement de 2,5 %, en 2005, pour atteindre 50,4 millions de mètres cubes. Cette augmentation des exportations vers les États-Unis est venue compenser la légère diminution de la demande d'outre-mer, ce qui a permis aux producteurs canadiens de bois d'œuvre résineux de maintenir les niveaux d'exportation de 2004, avec une augmentation négligeable de 0,3 %, pour atteindre 55,3 millions de mètres cubes en 2005. Ces facteurs ont obligé certains producteurs canadiens à rationaliser leurs activités pour améliorer leur capacité et réduire leurs coûts.

Après s'être apprécié en 2003 et jusqu'au milieu de 2004, le prix du bois d'œuvre résineux (que l'on définit comme le prix composé du bois d'œuvre de charpente nord-américain) a atteint un sommet en août 2004, à de 473 \$US les 1 000 pieds-planche (MPP), puis il s'est radicalement replié à 376 \$US les 1 000 pieds-planche en fin d'année. Les prix ont augmenté au cours du premier trimestre de 2005, atteignant un sommet de 422 \$US les 1 000 pieds-planche au mois de mars, et affichant une moyenne sur 52 semaines de 387 \$US les 1 000 pieds-planche. Les hypothèses relatives au raffermissement des prix du bois d'œuvre résineux après le passage de l'ouragan Katrina ne se sont pas confirmées, et les prix ont diminué tout au long de 2005. En janvier 2006, les prix ont atteint un plafond moyen de 382 \$US les 1 000 pieds-planche, mais ils ont diminué par la suite pour se situer actuellement à 294 \$US. La situation actuelle du marché résidentiel américain offre peu d'espoir que les prix du bois d'œuvre résineux s'améliorent dans un avenir rapproché.

Comme le marché résidentiel américain montrait des signes d'essoufflement au milieu de 2006, on s'attend à ce que la production et les expéditions du Canada vers les États-Unis diminuent d'ici la fin de 2006, de sorte que les niveaux d'exportation de 2006 ressembleront à ceux de 2005. La production devrait se situer à environ 81 millions de mètres cubes en 2006, tandis que l'on prévoit que les exportations vers les États-Unis demeureront inchangées à environ 50 millions de mètres cubes, pour un total d'exportations prévu de 55 millions de mètres cubes, ce qui constitue une légère baisse. Le marché résidentiel américain devrait continuer de ralentir en 2007, et, de ce fait, les exportations vers les États-Unis reculeront encore davantage. La production canadienne devrait diminuer légèrement en 2007 en raison du fléchissement de la demande américaine et de la concurrence outre-mer accrue. Cependant, ce ralentissement de la demande d'exportation sera compensé par une demande intérieure vigoureuse, alimentée par la croissance soutenue du secteur énergétique canadien.

Grumes de résineux

Les importations de grumes de résineux augmentent sans cesse depuis 1999, et ont atteint 3,3 millions de mètres cubes en 2005. D'après les données dont on dispose sur les deux premiers trimestres de 2006, les importations de grumes de résineux devraient demeurer inchangées en 2006, à 3,3 millions de mètres cubes. Par rapport à 2004, les exportations de grumes de résineux ont connu une remontée radicale de près de 36 %, pour atteindre 4,75 millions de mètres cubes en 2005. On prévoit que la hausse de la demande d'exportation de la part de l'Asie viendra atténuer l'effet du ralentissement du marché résidentiel américain. Par conséquent, une légère diminution des exportations de grumes résineux, estimées à 4,7 millions de mètres cubes, est prévue en 2006.

Bois d'œuvre de feuillus

La production de bois d'œuvre de feuillus a ralenti en 2005, diminuant de 5,5 % par rapport à 2004, pour atteindre 1,72 million de mètres cubes. Les exportations sont demeurées relativement inchangées pendant trois années consécutives, reculant d'environ 1,0 % par année à 1,35 million de mètres cubes en 2005. Les importations ont augmenté de 56 % de 2003 à 2004, pour s'établir à 1,76 million de mètres cubes, mais elles ont reculé de 6,3 % en 2005 et se sont chiffrées à 1,65 million de mètres cubes.

En 2006, la production devrait reculer à 1,7 million de mètres cubes. Les exportations devraient diminuer à 1,2 million de mètres cubes en 2006, en raison de la réduction de la demande aux États-Unis. Les importations de bois d'œuvre de feuillus devraient connaître une baisse importante au cours de la prochaine année, à la suite de la diminution marquée de la consommation intérieure. Les importations devraient chuter à 1,3 million de mètres cubes en 2006.

Grumes de feuillus

Après avoir augmenté de 22 % de 2003 à 2004, les importations de grumes de feuillus sont demeurées sensiblement les mêmes à 2,1 millions de mètres cubes en 2005, soit une diminution de 0,4 %. Après un fléchissement important entre 2002 et 2003, et une légère augmentation de 5,4 % en 2004, les exportations de grumes de feuillus ont reculé de 6,7 % en 2005. Les exportations de grumes de feuillus se sont chiffrées à 208 000 mètres cubes en 2005 et, d'après les données dont on dispose sur la première moitié de 2006, elles devraient passer à 235 000 mètres cubes d'ici la fin de l'année. De même, les importations de grumes devraient augmenter à 2,5 millions de mètres cubes d'ici la fin de l'année.

Contreplaqué de résineux

La croissance de la consommation du contreplaqué résineux a marqué une pause en 2005. La consommation est demeurée à environ 1,7 million de mètres cubes en 2005. En 2005, la production de contreplaqué a dépassé les 2 millions de mètres cubes, tandis que le volume des exportations canadiennes était évalué à 508 000 mètres cubes. Le total des importations de contreplaqué résineux s'est établi à 134 000 mètres cubes en 2005, un recul de 22,5 % par rapport à l'année précédente.

Les mises en chantier américaines ont connu une baisse de 2,5 % en juillet 2006 par rapport au mois précédent, et de 13,3 % par rapport à la même période en 2005. La tension inflationniste qui persiste, le ralentissement des dépenses de consommation, la modeste croissance du PIB au deuxième trimestre et l'augmentation des taux d'intérêt font craindre à de nombreux économistes que le marché résidentiel américain ne s'affaisse brusquement. Compte tenu du ralentissement de l'activité dans le secteur du bâtiment aux États-Unis et de la tendance au remplacement du contreplaqué par des panneaux OSB, on prévoit une baisse de la demande de contreplaqué de résineux canadien. En extrapolant à partir de la bonne tenue des exportations vers les États-Unis aux deux premiers trimestres de 2006, et en supposant que le marché américain réussisse un atterrissage en douceur, les exportations de contreplaqué devraient diminuer de 17,7 %, à 418 000 mètres cubes en 2006.

Les importations devraient remonter de 19,4 % en 2006, pour se chiffrer à 160 000 mètres cubes. De plus, les exportations canadiennes de contreplaqué de résineux continueront sans doute de faire face à une concurrence plus vive, car les usines de contreplaqué chinoises à faibles coûts obtiendront leur certification selon les normes nord-américaines et pénétreront le marché du contreplaqué destiné à des applications résidentielles.

Panneaux OSB

La production canadienne de panneaux OSB est demeurée relativement inchangée en 2005, à 9,9 millions de mètres cubes. Les exportations ont continué de progresser, avec une hausse de 2,6 % par rapport à 2004, pour atteindre 8,8 millions de mètres cubes. La croissance des exportations de panneaux OSB fabriqués au Canada devrait connaître un ralentissement temporaire en 2006 et en 2007, car on prévoit que la demande résidentielle américaine ralentira et que le dollar canadien s'appréciera.

Après avoir beaucoup augmenté de 2003 à 2004, les importations de panneaux OSB ont reculé de près de 38 % à 130 000 mètres cubes en 2005. Les importations de panneaux OSB en 2005 étaient supérieures aux niveaux de 2003, mais moins élevées que prévu. Elles devraient augmenter en 2006, mais demeurer inférieures aux niveaux de 2004. Les importations devraient atteindre 150 000 mètres cubes en 2006, car la demande intérieure et la vigueur du marché résidentiel national devrait venir compenser le ralentissement du marché résidentiel américain et la vigueur du dollar canadien.

Panneaux pressés et panneaux de fibres à densité moyenne (MDF)

La production canadienne de panneaux MDF a continué d'augmenter en 2005, pour s'établir à 1,7 million de mètres cubes, soit une hausse de 2,7 %. Pour la troisième année consécutive, la

consommation nationale de panneaux MDF a augmenté, avec une hausse de 27 % par rapport à 2004, pour atteindre 864 000 mètres cubes en 2005. Les exportations de panneaux MDF sont passées de 1,4 million de mètres cubes en 2004 à 1,3 million de mètres cubes en 2005, mettant ainsi fin à une augmentation qui durait depuis trois années. Fidèles à une dynamique décennale, les importations ont continué d'augmenter en 2005, pour atteindre 462 000 mètres cubes.

D'après les statistiques dont on dispose au sujet des deux premiers trimestres de 2006, la production devrait demeurer essentiellement similaire aux niveaux de 2005, à 1,7 million de mètres cubes, et les exportations devraient reculer à 1,3 million de mètres cubes. En 2006, la consommation nationale de panneaux MDF devrait diminuer de 2,8 %. Les importations devraient aussi reculer de 9,1 % en 2006, pour s'établir à 420 000 mètres cubes.

Aggloméré

En 2005, la vigueur du marché résidentiel nord-américain a atténué la diminution générale de la demande d'aggloméré, les fabricants de meubles nord-américains continuant de faire face à la vive concurrence des fabricants d'outre-mer. Le volume des exportations d'aggloméré a chuté de 11,8 % par rapport à 2004, pour atteindre 1,1 million de mètres cube en 2005. Malgré le recul important du volume des exportations, la production n'a diminué que de 2,0 % par rapport aux niveaux de 2004, et s'est établie à 2,9 millions de mètres cubes en 2005. La vigueur du dollar canadien et le ralentissement du marché résidentiel américain provoqueront sans aucun doute de nouvelles réductions de la demande d'exportation et un recul subséquent de la production au cours des prochaines années. D'après les observations dont on dispose sur la première moitié de 2006, les exportations devraient continuer de chuter pour atteindre 900 000 mètres cubes, et la production devrait reculer d'environ 13 %, à 2,5 millions de mètres cubes.

La concurrence accrue et la vigueur du dollar canadien ont vraisemblablement contribué à la hausse spectaculaire des importations d'aggloméré, qui ont augmenté de près de 76 % en 2005, pour s'établir à 546 000 mètres cubes. Le volume des importations d'aggloméré devrait demeurer élevé en 2006, à environ 500 000 mètres cubes.

Pâtes et papiers

En 2005, le volume des expéditions canadiennes de pâte, de papier et de carton a affiché une diminution de 3,5 %, après une hausse de 1,7 % sur 12 mois en 2004. Les exportations représentent la majeure partie de ces expéditions, principalement destinées aux États-Unis, qui reçoivent 52 % de toutes nos exportations de pâte, papier et carton. Les exportations canadiennes vers les États-Unis ont diminué de 4,4 % en 2005, tandis que les exportations vers d'autres pays reculaient de 1,7 %. La diminution des exportations vers la majorité des régions a été en partie compensée par une augmentation des exportations vers la Chine.

À la suite du repli des exportations outre-mer et du ralentissement des ventes sur les marchés nord-américains, les expéditions canadiennes de papier journal ont reculé de 5,3 % en 2005. Le recul de la production persistera vraisemblablement, car les producteurs de papier journal devront, pour s'adapter au déclin prolongé de la consommation nord-américaine, aux prix élevés de l'énergie et à la vigueur du dollar canadien, réduire leur capacité de production (principalement en fermant les machines des usines à coûts plus élevés). Le RISI prévoit que la production canadienne de papier journal diminuera de 2,0 % en 2006 et de 0,7 % en 2007.

Les expéditions de papier d'imprimerie et d'écriture ont reculé de 3,3 % en 2005, pour se chiffrer à 6,7 millions de tonnes. Selon le RISI, la production devrait augmenter de 1 % en 2006, pour passer de 6,7 millions de tonnes en 2005 à 6,8 millions de tonnes en 2006. Cette croissance est attisée en partie par la conversion de la capacité actuelle de papier journal à des papiers à plus forte valeur ajoutée par les producteurs qui cherchent à rehausser leurs marges bénéficiaires.

Les expéditions de pâtes canadiennes ont augmenté de 2,6 %, passant de 10,5 millions de tonnes en 2004 à 10,8 millions de tonnes en 2005. Cette augmentation des expéditions est attribuable à la hausse de 3,3 % des exportations en 2005, qui ont franchi les 10 millions de tonnes. Au cours des prochaines années, les exportateurs de pâtes canadiens se heurteront vraisemblablement à une plus vive concurrence de la part des producteurs de la Chine, à mesure que la capacité de ce pays continuera d'augmenter dans le domaine du papier et du carton.

À plus long terme, la demande nord-américaine de pâte et de produits du papier devrait augmenter à un rythme beaucoup plus lent que la demande dans le monde en développement. Ce changement est attribuable à des facteurs comme la hausse de la consommation par habitant de produits du papier, la croissance économique globale et la démographie. Entre 2004 et 2019, le RISI prévoit que la demande nord-américaine de papier et de carton augmentera au rythme annuel de 1,2 %, contre 5,0 % pour l'Extrême-Orient (à l'exclusion du Japon). Cette transformation de la demande mondiale aura de sérieuses répercussions sur les producteurs canadiens, qui ont toujours été lourdement tributaires du marché américain.

Annexe

Statistiques et perspectives

Les chiffres relatifs à 2006 et 2007 sont des estimations.

Bois d'œuvre de résineux (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Production</i>	82 774	81 172	81 000	77 500
<i>Stocks</i>	7 968	7 740	-	-
<i>Consommation</i>	28 755	27 177	26 680	26 050
<i>Importations</i>	678	1 083	800	600
<i>Exportations vers</i>				
<i>l'Europe</i>	394	333	340	400
<i>Exportations</i>				
<i>(Total)</i>	55 160	55 306	55 160	52 050

Grumes de résineux (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Importations</i>	3 094	3 321	3 300	3 000
<i>Exportations</i>	3 497	4 750	4 700	4 300

Bois d'œuvre de feuillus (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Production</i>	1 816	1 717	1 700	1 600
<i>Stocks</i>	95	99	-	-
<i>Consommation</i>	2 235	2 012	1 799	1 750
<i>Importations</i>	1 758	1 647	1 300	1 300
<i>Exportations vers</i>				
<i>l'Europe</i>	120	108	110	120
<i>Exportations</i>				
<i>(Total)</i>	1 368	1 348	1 200	1 150

Grumes de feuillus (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Importations</i>	2 117	2 108	2 500	2 250
<i>Exportations</i>	223	208	250	225

Contreplaqué de résineux (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Production</i>	2 039	2 021	1 958	1 840
<i>Stocks</i>	76	-	-	-
<i>Consommation</i>	1 703	1 723	1 700	1 580

<i>Importations</i>	173	134	160	140
<i>Exportations vers l'Europe</i>	13	12	3	3
<i>Exportations (Total)</i>	522	508	418	400

Panneaux OSB (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Production</i>	9 825	9 883	9 900	9 200
<i>Importations</i>	209	130	150	120
<i>Exportations</i>	8 557	8 776	8 700	8 000

Panneaux pressés et MDF (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Production</i>	1 700	1 746	1 720	1 625
<i>Consommation</i>	680	864	840	799
<i>Importations</i>	381	462	420	394
<i>Exportations</i>	1 401	1 344	1 300	1 220

Aggloméré (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Production</i>	2 947	2 887	2 500	2 400
<i>Importations</i>	311	546	500	450
<i>Exportations</i>	1 202	1 060	900	800

Exportations de bois de pâte (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Exportations (É.-U.)</i>	142	256	120	120
<i>Exportations (total)</i>	180	274	140	140

Exportations de copeaux de bois (milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007
<i>Exportations (É.-U.)</i>	268	418	310	361
<i>Exportations (Japon)</i>	444	493	903	774
<i>Exportations (total)</i>	1 043	1 014	1 742	1 548